

Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire du 11 juin 2015

Mme la Vice-Présidente du CA et de la COFVU ouvre la séance à 14H00.
Elle excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.
Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

Approbation du compte-rendu de la COFVU du 22 janvier 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix.

Approbation du calendrier des inscriptions et des formations

Mme Caouder présente le calendrier.

Mme Harmand précise que les pauses pédagogiques correspondent à des périodes sans cours dans un objectif d'harmonisation entre les composantes.

Les six universités se sont accordées pour fixer la semaine de février en fonction de la période de réorientation du 16 novembre au 15 janvier. L'étudiant aura l'autorisation de suivre la formation dans laquelle il se réoriente même si son dossier n'est pas entièrement finalisé.

M. Pommeray fait remarquer que les étudiants Erasmus bénéficient d'un accueil dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des étudiants étrangers.

Mme Harmand explique qu'avec l'intégration du SCEVE par le SRI, l'UVHC va s'employer à développer l'accueil des étudiants étrangers, en fonction des moyens humains disponibles.

Mme Caouder ajoute que certaines composantes utilisent des contrats étudiants financés par la Région pour l'accueil de ce public.

L'idée d'un étudiant référent qui les accompagne et les informe à leur arrivée à l'UVHC peut être développée.

La J'Day-E, à l'identique de la rentrée 2014, permettra de faire découvrir aux nouveaux étudiants les services de l'université et les partenaires, sur un mode ludique et participatif.

Mme Caouder ajoute qu'un forum d'accueil des nouveaux bacheliers est organisé les 8 et 9 juillet afin de présenter les principaux services de l'Université ainsi que les centres payeurs de sécurité sociale étudiante, les transports, le CLOUS, l'office de tourisme de Valenciennes... Les informations données concerneront également les antennes. Quatre contrats étudiants représentant les quatre sites seront disponibles pour répondre aux questions.

La date de la JPO est commune aux six universités cette année du fait de la contrainte du calendrier des vacances.

Le calendrier est adopté à l'unanimité des voix.

Approbation des critères d'attribution des subventions dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) et hors FSDIE

➤ Dans le cadre du FSDIE :

Le Comité Vie de l'Etudiant (CVE) a conduit une réflexion sur ce sujet.

Dans le cas particulier des projets tutorés, qui par définition ne sont pas bâtis sur une initiative prise par les étudiants, le principe est d'accompagner le lancement de l'action une seule fois.

Mme Caouder insiste sur la nécessité pour les associations étudiantes de respecter la Charte de l'Université et les règles d'utilisation des logos dans le cadre de leur communication. La production de bilan après la réalisation du projet est indispensable.

Il est possible au niveau du budget de valoriser les aides matérielles fournies par la composante.

Mme Kras s'inquiète qu'un projet tutoré ne puisse plus être soutenu une 2ème année même s'il est profitable à

la collectivité.

Pour éviter que des actions récurrentes ne disparaissent malgré leur intérêt, il est proposé d'ajouter la phrase suivante à la fin du 4ème alinéa : « Cependant la commission se réserve la possibilité d'examiner tout projet à la condition de fournir un bilan prouvant l'intérêt particulier de la récurrence. »

M. Sénéchal souhaite que la COFVU soit informée chaque année du bilan des projets financés par le FSDIE. Mme Harmand propose qu'une synthèse soit présentée en début d'année universitaire.

➤ **Hors FSDIE :**

Mme Kras souhaite savoir si une manifestation d'envergure telle que le gala de l'IAE, préparée longtemps à l'avance, ne pourrait plus être subventionnée.

Mme Harmand évoque la possibilité de faire voter en amont un budget maximum pour le gala. Elle explique qu'en faisant évoluer le seuil de 2000 € à 5000 €, les composantes auront davantage de liberté.

Le seuil maintenu à 2000 € pour les subventions FSDIE s'explique par une volonté de rigueur renforcée car ce fonds est constitué des droits payés par les étudiants.

Les critères dans le cadre du FSDIE et hors FSDIE sont approuvés à l'unanimité des voix.

Avis sur le parcours d'excellence de la FLLASH

Mme Lagaé présente le parcours d'excellence, qui propose une préparation spécifique pour les concours des IEP de Région ou des écoles de journalisme.

Il s'agira d'étudiants inscrits en parcours CAM ou Histoire-Géographie qui suivront ce volume horaire supplémentaire pour préparer le concours en L1 ou L3.

Il n'est pas envisagé d'attribuer des ECTS, il n'y aura donc pas d'évaluation. Le parcours sera valorisé sur le relevé de notes.

M. Sénéchal estime que ce projet, qui ressemble à un module transversal, peut intéresser des étudiants d'autres composantes ou des personnels.

A une question de M. Pommeray, Mme Harmand précise que pour créer un parcours, une réflexion pédagogique en amont est nécessaire et le dialogue de gestion doit prouver la possibilité de le financer.

Les proviseurs des lycées Wallon et Watteau de Valenciennes sont intéressés par cette proposition, particulièrement pour les CPGE Lettres.

Mme Sénéchal souhaite savoir si un rapprochement avec l'ESJ a eu lieu pour élaborer le parcours.

Mme Harmand précise à Mme Ricciardi qu'il n'y a pas de risque que la formation devienne payante.

M. Sénéchal suggère de la nommer « Aide à la préparation aux concours des IEP des écoles de journalisme ».

L'avis est adopté avec 37 voix pour et 2 abstentions.

Approbation de la transformation du DU Agrégation interne en parcours du Master « Etudes culturelles »

L'intégration du DU en parcours pédagogique du Master 2 permettra aux non-admissibles qui terminent en février de continuer l'année pour valider un Master 2 et envisager une autre évolution de carrière.

L'étudiant, qui devait jusqu'ici payer 450 € pour s'inscrire en DU, paiera désormais l'inscription en Master.

Mme Harmand précise que sur 8 étudiants inscrits en DU cette année, seuls 3 avaient payé leurs droits d'inscription (en FC).

Le Rectorat attribue à chaque site une participation à la préparation à l'agrégation.

M. Pommeray souhaite savoir quelles UE sont partagées avec le Master existant : il s'agit du mémoire.

L'intérêt de la FLLASH est de continuer à afficher la possibilité d'accompagner la préparation à l'agrégation interne.

M. Pommeray s'étonne que ce parcours ne soit pas intégré à un Master Enseignement et Formation, géré par l'ESPE.

Mme Harmand précise que ce parcours pédagogique sera rattaché au parcours-type Culture-Ecriture. Dans le dispositif régional, l'UVHC reçoit le financement pour Physique-Chimie uniquement.

M. Pommeray doute du prestige que peut apporter ce parcours à l'UVHC.

Mme Lagaé ajoute qu'en FI, l'agrégation externe n'attirerait pas les étudiants. Il est illusoire de penser réussir le concours et le Master la même année.

M. Sénéchal en conclut qu'un étudiant qui échouerait une 1ère fois au concours et validerait son Master ne pourrait plus par la suite bénéficier du dispositif.

La décision est adoptée avec 38 voix pour et une abstention.

Approbation de la modification et semestrialisation de la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire Français Langue Etrangère (DUFLE)

Mme Lagaé expose l'intérêt de semestrialiser la formation jusqu'ici annuelle de 450 heures : les étudiants auront ainsi à mi-parcours une idée précise de leur niveau et leurs éventuelles difficultés.

La possibilité d'acquérir des crédits ECTS à mi-parcours sera intéressante pour les étudiants Erasmus et plus largement les étudiants de nationalité étrangère.

Pôle Emploi peut payer cette formation à des étudiants qualifiés résidant en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue.

Mme Truffert précise que si le service est étendu aux entreprises, il faudra envisager des droits de documentation associés. La documentation numérique n'est pas consultable hors du périmètre académique.

Mme Sénéchal ajoute que la fiche-formation concernant le DUFLE est en partie mise à jour.

Par ailleurs, l'ensemble des fiches-formation est en cours de traduction en anglais.

La décision est adoptée à l'unanimité des voix.

Avis sur le parcours d'excellence de gestion de l'IAE

Mme Kras présente le parcours d'excellence dont l'objectif est de donner la possibilité aux étudiants ayant un niveau suffisant en langues de préparer une mobilité internationale.

Pour une meilleure valorisation des compétences en langues, deux parcours sont proposés :

- Parcours MDO (management des organisations) et mobilité internationale
- Parcours CCA (comptabilité, contrôle, audit) et mobilité internationale

La formation est sélective et les parcours sont ouverts du S2 au S6.

L'étudiant devra faire au moins un stage ou un semestre d'études à l'étranger au cours des trois ans.

Les cours de langues sont renforcés.

M. Sénéchal rappelle qu'un parcours-type figure sur le diplôme et est modélisé dans Apogée. Le parcours ressemble davantage à une option et n'apparaît pas sur le diplôme.

Mme Chaabi ajoute qu'il est impossible de créer actuellement un nouveau parcours-type. Ce sera envisageable pour 2016-2017. Le CCA mobilité internationale sera déployé dans le parcours-type déjà existant et sera valorisé sur les relevés de notes avec une attestation.

Il est possible pour la composante de faire mention de ces options dans les suppléments aux diplômes pour les L3.

Mme Kras précise que les maquettes n'ont pas encore été présentées au conseil de l'IAE.

La COFVU ne rend donc pas d'avis ce jour.

Avis sur le Diplôme Universitaire « Stratégie des entreprises du transport »

Ce projet est porté par l'ENSIAME en partenariat avec l'IUT, l'IAE et la FLLASH et répond aux besoins exprimés par l'AIF, dans une approche pluridisciplinaire associant chercheurs et chefs d'entreprise.

Mme Vandomme et Delvallée exposent les trois pôles proposés dans le cadre d'une pédagogie innovante :

- Module commun « stratégie d'entreprise »

- Analyser et améliorer les pratiques dans l'entreprise
- Se développer à l'international

214 heures de formation sont proposées pour un coût de 13 400 €.

Le DU peut être suivi de façon intégrale ou partielle.

Tout diplômé Bac + 4 peut s'inscrire en DU s'il a une expérience en lien avec le contenu des différents modules.

M. Sénéchal estime que le contenu de la formation ne semble pas très spécifique au transport, ni l'économie du transport ni la dimension internationale du transport n'apparaissent. De plus, la rédaction d'un business plan est une compétence indispensable à acquérir.

Mme Vandomme répond que le thème du développement international est présent dans le module Stratégie d'entreprise.

M. Sénéchal souhaite savoir s'il est prévu que les DU de l'UVHC apparaissent au compte Personnel de Formation (CPF).

M. Joly précise que pour l'inscription d'un DU au CPF, l'université doit en faire la demande. Mais il n'est pas nécessaire de faire une démarche RNCP.

Dans le cadre de la participation du CISIT, il est précisé qu'une conférence sur l'intelligence économique aura lieu.

A la question de M. Pommeray sur les crédits ECTS, Mme Chaabi explique qu'il ne peut pas en être délivré dans un DU s'il n'est pas enregistré au RNCP.

M. Joly attire l'attention sur les mots « obtenir... des crédits ECTS (utile dans le cadre d'une VAE) » : pour valider une VAE il n'y a pas d'obligation de crédits ECTS à côté de modules de formation.

Mme Delvallée ajoute que la formation ouvrira dès septembre 2015. Le catalogue des formations sera modifié dès le vote.

Les droits d'inscription du montant Master sont inclus ainsi que les droits de BU.

Mme Truffert fait remarquer que dans ce cadre, une entreprise paiera le même montant qu'un étudiant pour l'accès à la documentation. Mme Harmand ajoute que la marge dégagée globalement par l'UVHC permettra ensuite d'augmenter les budgets des services communs au moment du dialogue budgétaire.

Le coût de la formation inclut que les livres nécessaires seront achetés et remis aux auditeurs.

Mme Truffert souhaite que l'on veille à ne pas créer de nouveaux micro-sites documentaires.

La décision est adoptée à l'unanimité des voix.

Information sur les conventions-cadre pour le Continuum Bac-3 / Bac+3 Lycées/Universités

Mme Harmand rappelle que la loi impose la signature d'une convention entre un lycée proposant des formations post-bac et une université.

Le lycée choisit librement l'université avec laquelle il souhaite conventionner.

Une convention-cadre précise les modalités du partenariat, complétée par une convention d'application.

Les CPGE paient désormais leurs droits d'inscription, ce qui leur donne droit à la carte multi-service.

D'autres services seront mis en place en concertation avec les proviseurs des lycées partenaires, comme l'accompagnement des TIPE, l'accès à des conférences...

Les universités de la COMUE ont une position commune sur le montant des droits d'inscription.

M. Pommeray fait remarquer que deux années de CPGE peuvent permettre à l'étudiant d'obtenir 120 ECTS et s'inquiète de la possibilité pour un étudiant doublant sa 2^{ème} année de CPGE, d'obtenir 180 ECTS et valider la L3.

Plusieurs conseillers s'en étonnent.

M. Ouaftouh ajoute qu'un étudiant doublant ne développe pas de nouvelles compétences.

Mme Harmand répond que l'UVHC conserve la main pour examiner de tels rares cas.

Une commission mixte gèrera l'ensemble des dossiers.

Mme Truffert demande qu'il soit précisé à l'article 4.2 que « les enseignants de la CPGE accèdent aux ressources documentaires et numériques de l'université **sur place**. »

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de ses liens avec les lycées de son territoire, l'UVHC examine la possibilité de donner l'accès à la documentation à distance aux enseignants des CPGE partenaires.

Questions diverses

M. Pommeray rappelle qu'il avait demandé lors d'une précédente COFVU d'obtenir les textes sur lesquels s'appuie le Master international de l'ENSIAME.

M. Pommeray estime que sur la plateforme des formations, l'ENSIAME est placée très en avant par rapport aux autres formations. Il demande que par souci d'équité, elles soient toutes présentées au même niveau.

Mme Harmand répond que la notion de visibilité est essentielle pour l'école d'ingénieurs, et que l'objectif poursuivi est d'avoir la meilleure présentation possible de toutes les composantes. Le fait d'afficher l'ENSIAME tire toutes les formations vers le haut. D'autres universités, comme Lille, procèdent également ainsi.

M. Pommeray estime que toutes les formations ont un même besoin d'une bonne communication. Il est important qu'elles soient à égalité et qu'elles aient les mêmes chances de recruter des étudiants.

Après épuisement de l'ordre du jour, Mme Harmand remercie les conseillers et lève la séance.

Etaient présents :

Mme HARMAND, Vice-Présidente CA et COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

BEN BARKA Mokhtar
CAMP Edwige
DUBOIS André
SENECHAL Olivier
OUAFTOUH Mohammadi

Collège BIATSS :

JOLY André

Collège Usagers :

D'ETTORE Marjoline
RICCIARDI Caroline
CHERIT Yannis
ANSART Céline
CARRE Martin
FREMAUX Jemal

Collège B :

CHERRIER Emmanuel
KRAS Anne-Marie
NIEMCZYK Sylvie
PETIT Dorian
POMMERAY Michel

Personnalités extérieures avec voix délibérative

Membres de droit sans voix délibérative

Membres invités sans voix délibérative:

CAOUDER Nathalie
EGEA Céline
CHAABI Imane
SENECHAL Sandrine

TRUFFERT Françoise

Pouvoirs :

M. DUBAR à M. DUBOIS
Mme TURPIN à M. SENECHAL
M. GOUTIN à M. POMMERAY
M. CLAISSE à Mme HARMAND
Mme MORT à M. CHERIT
M. GUILLEMINOT à Mme RICCIARDI

Fait à Valenciennes le 4 septembre 2015

La Vice-Présidente CA et COFVU

S. HARMAND

